

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 29-sept.-2023

Numéro de révision 6

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Description du produit:** (2S)-(+)-Glycidyl tosylate  
**Cat No. :** 264580000; 264580010; 264580050; 264580250  
**Numéro d'index** 607-411-00-X  
**Numéro CAS** 70987-78-9  
**Formule moléculaire** C10 H12 O4 S

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Substances chimiques de laboratoire.  
**Utilisations déconseillées** Pas d'information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

**Entité de l'UE / nom commercial**  
Thermo Fisher Scientific  
Janssen Pharmaceuticalaan 3a, 2440 Geel, Belgium

**Entité britannique / nom commercial**  
Fisher Scientific UK  
Bishop Meadow Road,  
Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

**Distributeur suisse** - Fisher Scientific AG  
Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach  
Tél: +41 (0) 56 618 41 11  
e-mail - [infoch@thermofisher.com](mailto:infoch@thermofisher.com)

**Adresse e-mail** [begel.sdsdesk@thermofisher.com](mailto:begel.sdsdesk@thermofisher.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures sur 24 et 7 jours sur

**Pour la Belgique** Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7)

Pour obtenir des informations aux États-Unis,appelez le : 001-800-227-6701  
Pour obtenir des informations en Europe,appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

**Pour les clients en Suisse:**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**  
Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)  
Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402  
Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

##### Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

##### Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Sensibilisation cutanée  
Mutagénicité sur les cellules germinales  
Cancérogénicité

Catégorie 1 (H318)  
Catégorie 1 (H317)  
Catégorie 2 (H341)  
Catégorie 1B (H350)

##### Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique chronique

Catégorie 2 (H411)

*Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16*

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

#### **Mentions de danger**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques  
H350 - Peut provoquer le cancer

#### **Conseils de prudence**

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

**Supplémentaires Étiquetage à l'UE**  
Réservé aux utilisateurs professionnels

## 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	70987-78-9	417-210-7	>95	Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350) Aquatic Chronic 2 (H411)

*Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16*

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### **Contact oculaire**

Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### **Contact cutané**

Consulter un médecin si nécessaire. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

#### **Ingestion**

Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire beaucoup d'eau. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

#### **Inhalation**

Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié.

**Protection individuelle du personnel** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures oculaires. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque de sévères lésions oculaires. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin**

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. L'utilisation d'épinéphrine peut être indiquée. Traiter les symptômes.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Agent chimique sec. mousse chimique.

#### **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Aucune information disponible.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. En cas de contact avec les métaux, risque de dégagement de gaz inflammables.

#### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes de soufre.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Eviter tout contact avec l'eau.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Attention aux retours de flammes. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Mettre en place une ventilation adaptée.

## Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir réfrigéré. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un bac de rétention.

**Suisse - Stockage de substances dangereuses**

Classe de stockage - SC 6.1

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### **Valeurs limites biologiques**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### **Les méthodes de surveillance**

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

#### **Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)**

Aucune information disponible

#### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### **Mesures techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### **Équipement de protection individuelle**

#### **Protection des yeux**

Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

#### **Protection des mains**

Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc nitrile	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)
Néoprène				
Caoutchouc naturel				
PVC				

#### **Protection de la peau et du corps**

Gants imperméables. Vêtements imperméables.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

#### **Protection respiratoire**

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

#### **À grande échelle / utilisation d'urgence**

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Type de filtre recommandé :** Filtre à particules conforme à EN 143

#### **À petite échelle / utilisation en laboratoire**

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Demi-masque recommandée:** - Filtrage des particules: EN149: 2001

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

<b>État physique</b>	Poudre Solide	
<b>Aspect</b>	Blanc	
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point/intervalle de fusion</b>	45 - 48 °C / 113 - 118.4 °F	
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune information disponible	
<b>Inflammabilité (Liquide)</b>	Sans objet	Solide
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	> 110 °C / > 230 °F	<b>Méthode</b> - Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	346 °C / 654.8 °F	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	
<b>pH</b>	ca 3.5	saturated sol
<b>Viscosité</b>	Sans objet	Solide
<b>Hydrosolubilité</b>	decompose	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>		
<b>Composant</b>	<b>log Pow</b>	
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	1.45	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité / Densité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet	Solide
<b>Caractéristiques des particules</b>	Aucune donnée disponible	

## 9.2. Autres informations

<b>Formule moléculaire</b>	C10 H12 O4 S
<b>Masse molaire</b>	228.27
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet - Solide

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

### 10.2. Stabilité chimique

Sensible à l'humidité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune information disponible.
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Informations sur le produit

#### a) toxicité aiguë;

Oral(e)

Cutané(e)

Inhalation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	>5000 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rat)	-

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible

Peau Catégorie 1

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Catégorie 2

Possibilité d'effets irréversibles

f) cancérogénicité;

Catégorie 1B

Peut provoquer le cancer Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	Carc Cat. 1B			

g) toxicité pour la reproduction;

Aucune donnée disponible

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;

Organes cibles Aucune information disponible.

j) danger par aspiration;

Sans objet

Solide

Symptômes / effets, Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée,

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

**aigus et différés** démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

**Effets d'écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	LC50: 4.2 mg/L/96h (Rainbow Trout)	EC50: 2.0 mg/L/48h	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance**

**Dégénération dans l'usine de traitement des eaux usées**

N'est pas facilement biodégradable

Une persistance est peu probable.

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	1.45	Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau. Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### 12.7. Autres effets néfastes

**Des polluants organiques persistants**

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

**Potentiel de destruction de l'ozone** Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non** Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

<b>utilisés</b>	sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
<b>Le code européen des déchets</b>	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.
<b>Autres informations</b>	Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eviter tout contact avec l'eau.
<b>Ordonnance suisse sur les déchets</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600 <a href="https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr">https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr</a>

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
<b>Nom technique</b>	Toluene-4-sulfonate, 2,3-epoxypropyl, (2S)-(+)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III

### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
<b>Nom technique</b>	Toluene-4-sulfonate, 2,3-epoxypropyl, (2S)-(+)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III

### IATA

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
<b>Nom technique</b>	Toluene-4-sulfonate, 2,3-epoxypropyl, (2S)-(+)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III

<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Dangereux pour l'environnement Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Pas de précautions spéciales requises.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable, les produits emballés

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	70987-78-9	-	417-210-7	-	-	X	-	-	-

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	70987-78-9	-	-	-	-	-	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	70987-78-9	-	Use restricted. See item 28. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

#### Liens REACH

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

#### Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
4-Méthylbenzènesulfonate de (S)-oxyraneméthanol	70987-78-9	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

Directive 76/769/CEE du Conseil, du 27 juillet 1976, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses

## Réglementations nationales

Classification allemande WGK

Classe de danger pour l'eau = 3 (auto-classification)

## Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).  
Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Lista europea de substancias químicas notificadas

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadiense de las sustancias no domésticas

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail

**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

**LD50** - Dose létale à 50%

**LC50** - Concentration létale à 50%

**EC50** - Concentration efficace 50%

**NOEC** - Concentration sans effet observé

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau

**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

**OECD** - Organisation de coopération et de développement économiques

**ATE** - Estimation de la toxicité aiguë

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

**COV** - (composés organiques volatils)

## **Principales références de la littérature et sources de données**

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(2S)-(+)-Glycidyl tosylate

Date de révision 29-sept.-2023

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

## Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Date de révision 29-sept.-2023

Sommaire de la révision Sans objet.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .**

**Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).**

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**